

DEMANDE DE PASSEPORT POUR MAJEUR

Documents à fournir en ORIGINAL et PHOTOCOPIE

TOUT DOSSIER INCOMPLET ENTRAINERA UN NOUVEAU RENDEZ-VOUS

PRESENCE DU DEMANDEUR OBLIGATOIRE

- 1 photo d'identité (35x45 mm – norme ISO/IEC 19794-5 2005) récente avec visage dégagé sans lunettes et différente de celle présente sur les autres documents d'identité.
- Copie intégrale d'acte de naissance **de moins de trois mois** à demander dans votre mairie de naissance sauf si celle-ci est affiliée à COMEDEC (<https://ants.gouv.fr/les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>) si :
 - 1^{ère} demande sans Carte Nationale d'Identité sécurisée en cours de validité ou périmée depuis plus de 5 ans
 - Renouvellement ou perte ou vol d'un passeport non sécurisé périmé depuis plus de 2 ans ou sécurisé périmé depuis plus de 5 ans et avec Carte Nationale d'Identité sécurisée en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans
 - Pour toute erreur d'état civil entre la Carte Nationale d'Identité et le passeport.
 - Pour toute modification d'état civil concernant le nom, le nom d'usage, les prénoms (actes naissance, mariage, décès).
- Timbre fiscal d'un montant de 86€ délivré dans certains bureaux de tabac, centre des impôts ou timbre électronique sur <https://timbres.impots.gouv.fr>
- Passeport (même périmé), sinon :
 - Déclaration de vol délivrée par le Commissariat de Police ou de Gendarmerie **ou** déclaration de perte délivrée par nos services lors du dépôt du dossier (CERFA téléchargeable 14011*01)
 - Document officiel avec photographie permettant de vous identifier (CNI, carte professionnelle délivrée par l'Etat, permis de conduire, permis de chasser etc...)
- Justificatif de domicile de moins d'un an (facture eau, EDF, gaz, échéancier avec le mois en cours, téléphone fixe ou portable, avis d'imposition, quittance de loyer non manuscrite)
 - Pour les personnes hébergées :
 - Attestation sur l'honneur de l'hébergeant du domicile
 - Pièce d'identité originale de l'hébergeant
 - Justificatif du domicile de moins d'un an au nom de l'hébergeant (facture eau, EDF, gaz, échéancier avec le mois en cours téléphone fixe ou portable, avis d'imposition, quittance de loyer non manuscrite)

➤ Pour les personnes naturalisées

- Acte de naissance
- Décret de naturalisation
- Attestation de retrait du titre de séjour
- Copie de l'ancien titre de séjour (recto-verso lisible)

Pour les demandes déposées **AVANT** la cérémonie de naturalisation joindre en supplément :

- Titre de séjour
- Décret de naturalisation estampillé de la Sous-Préfecture et portant la mention de la prochaine convocation à la cérémonie de naturalisation.

➤ Tutelle ou Curatelle : fournir le jugement et la pièce d'identité du tuteur ou curateur.

➤ Toute modification d'état civil concernant le nom, le nom d'usage, les prénoms doit faire l'objet de la production d'un acte original de moins de trois mois de naissance, de mariage ou de décès. Pour conserver son nom d'épouse en cas de divorce fournir le jugement de divorce.